

La mutinerie oubliée : le coup de force de la Garde impériale japonaise du 23 août 1878

Par

Eric Seizelet

Professeur émérite, Université Paris-Diderot
Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale
UMR 8155

15 octobre 1878, 4 heures du matin. Sous une pluie battante, 53 hommes ligotés et bâillonnés sont conduits, sous bonne garde, aussitôt après leur condamnation à mort par le tribunal militaire de l'Armée, en palanquins et en pousse-pousse au sud de Tôkyô, au lieu-dit Fukagawa Etchûjima qui servait habituellement de champ de manœuvres à l'Armée, transformé pour l'occasion en lieu d'exécution. Celle-ci est supervisée par les lieutenants-colonels Yamakawa Hiroshi (1845-1898) de l'Armée et Nozaki Sadazumi (1840-1906), commandant le 1er régiment d'infanterie de la Garde impériale. Divisés en trois groupes, les condamnés sont attachés aux cinq poteaux d'exécution, y compris ceux d'entre eux qui avaient perdu l'usage de leurs jambes après la question administrée lors des interrogatoires. Parmi les condamnés, 47 étaient issus du bataillon d'artillerie de la Garde, cinq du premier bataillon de l'artillerie de réserve de la préfecture militaire de Tôkyô et un du deuxième régiment d'infanterie de la Garde. Le plus jeune avait vingt et un ans le plus âgé, vingt-huit. Tous étaient d'extraction modeste, d'origine paysanne pour la plupart ; des hommes du rang, à l'exception de deux sous-officiers. On n'en comptait que quatre originaires de l'ancienne classe des guerriers. La fusillade commencera à cinq heures du matin. Elle se poursuivra pendant quatre heures. Tous moururent avec courage et dignité. Les autorités prévinrent les familles pour les aviser des exécutions et qu'elles puissent récupérer leurs effets personnels. La plupart des corps ne furent pas cependant restitués aux familles - soit en raison des difficultés de transport, soit par peur de la stigmatisation sociale - mais inhumés anonymement dans le cimetière d'Aoyama de la capitale : « la fosse a coûté 260 yen et 50 sen », indiqua la presse japonaise de l'époque dans une comptabilité macabre¹. Dans certains cas où les corps avaient pu être rapatriés dans les villages d'origine, des stèles tombales avaient été profanées. Il faudra attendre 1943, pour que l'administration du cimetière consente, avec l'assentiment des autorités, à établir la liste nominative des soldats exécutés. Leur crime ? S'être soulevés contre le gouvernement dans la nuit du 23 au 24 août 1878 et avoir tenté de présenter directement leurs doléances à l'empereur. Cette répression est sans équivalent dans l'histoire de l'armée de terre japonaise : il n'y aura que 19 condamnations à mort lors de la tentative de tout autre ampleur de coup d'Etat militaire le 26 février 1936. Si cette dernière a fait couler des flots d'encre, tant au Japon qu'à l'extérieur de l'archipel, l'« incident de Takebashi » - du nom de l'emplacement de la caserne d'où sont partis les mutins - a fait longtemps partie des angles morts de l'histoire japonaise. Et pourtant, cet incident a eu des conséquences importantes dans l'histoire militaire du pays. Il est donc important d'élucider les raisons de cette différence de traitement.

Les frustrations de la Garde impériale

¹ *Tôkyô nichinichi shinbun*, 17 octobre 1878.

Quelle sont les raisons qui ont poussé une partie de la Garde impériale à se retourner contre les autorités ? Elles tiennent à l'accumulation de griefs d'ordre à la fois structurel et conjoncturel : l'insatisfaction à l'égard du service militaire et les séquelles financières de la guerre civile du sud-ouest, *seinan sensô*. Quant aux motivations plus spécifiquement politiques parfois avancées, elles sont plus difficiles à cerner.

L'insatisfaction à l'égard du service militaire

Pour expliquer la rébellion, il convient de rappeler que la Garde impériale avait été initialement fondée à partir de contingents issus des fiefs. Sa nature était profondément ambiguë, puisqu'elle était à la fois l'embryon d'une armée nationale, mais forgée à partir d'éléments dont la loyauté allait davantage à leur province d'origine qu'à l'Etat. On le verra lorsque l'un des protagonistes de la Restauration, Saigô Takamori (1828-1877), claquera la porte du gouvernement et retournera en novembre 1873 à Kagoshima (capitale de l'ancien fief de Satsuma), suivi par une bonne partie des hommes de la Garde originaires de la même région, en dépit de deux tentatives du souverain pour les en dissuader. Cette « conscience féodale » faisait aussi la fierté de la Garde : composée à l'origine de guerriers, donc d'anciens représentants de la classe des *bushi*, elle était consciente de faire partie d'une élite, choyée par les nouvelles autorités. Or elle s'était rapidement retrouvée en porte-à-faux par rapport à la politique gouvernementale visant à rogner les privilèges des anciens *bushi*. L'avènement de la conscription en 1873, par la généralisation de principe du service militaire, privait définitivement la classe des guerriers du monopole de l'art de la guerre². Le gouvernement, conscient de la difficulté, avait tout d'abord recruté les appelés dans le cadre des préfectures militaires, *chindai*. Mais, en janvier 1875, la Garde impériale, affaiblie par le départ de Saigô et de ses affidés, fut ouverte aux appelés en provenance des préfectures militaires jugés physiquement et psychologiquement aptes au service dans ce corps. En élargissant le recrutement de la Garde, le gouvernement n'entendait pas seulement s'inspirer du principe d'égalité devant le service national, mais aussi conforter sa propre base sociale. L'insatisfaction latente à l'égard du service militaire, si elle a changé de nature, a néanmoins persisté, au moins pour deux raisons. Le service dans la Garde était de cinq ans et se cumulait avec celui effectué dans les préfectures, soit sept ans sous les drapeaux. Certes la Garde impériale était censée être un corps d'élite ; rejoindre ses rangs était un honneur et la solde y était en moyenne supérieure de 14% à celle d'un soldat de base ; ses membres, contrairement aux appelés ordinaires, n'étaient pas versés dans la réserve à l'issue du service militaire ; les artilleurs, du fait du caractère technique de leur arme, étaient mieux payés que les fantassins et les artilleurs de la Garde disposaient d'une solde encore plus élevée que leurs camarades des préfectures militaires. Mais la longueur du service privait les familles rurales de main d'œuvre et hypothéquait leurs chances de réintégration dans la société locale. Surtout, l'universalité de principe du service militaire était grevée par toute une série d'exemptions qui faisait peser la réalité de la conscription sur les paysans les plus pauvres, et plus particulièrement sur les fils puînés, les plus défavorisés dans le système familial. En revanche, les jeunes qui avaient échappé au service militaire pouvaient être recrutés par l'Armée comme cantiniers, manœuvres, blanchisseurs ou transporteurs, *Gunpu*, au tarif préférentiel de 1,25 yen par jour servi sur

² Sur l'introduction de la conscription au Japon, notre article, cette Revue, 2017, n° 287, pp. 109 et s.

le front, alors que le simple soldat ne touchait que 10 sen, soit dix fois moins. D'où un profond sentiment d'inégalité. Aussi, à partir de 1875, la Garde impériale fut-elle confrontée au même phénomène de « prolétarianisation » que l'Armée de conscription, mais avec une durée de service plus longue, que ne compensaient pas les avantages et le prestige de l'appartenance à ce corps d'élite.

Les séquelles financières de la guerre du sud-ouest

L'examen des dépositions et interrogatoires du procès fait apparaître un très vif mécontentement des rebelles lié aux suites de la guerre civile du sud-ouest. Les réductions de soldes, la suppression de fait du pécule remis au soldat à la fin de son service militaire, l'exclusion des récompenses des sous-officiers et des hommes du rang pour la participation de la Garde aux opérations militaires dans le sud-est, la réduction des fournitures militaires, notamment, en ce qui concerne l'équipement vestimentaire du soldat, avaient suscité un trouble diffus dans les troupes³. Sans compter la perte de face et le risque de déclassement social : paupérisés, les soldats craignaient de devenir à leur démobilisation une charge pour leur famille et de ne pouvoir fonder leur propre foyer. Un mécontentement d'autant plus profond que, le 19 février 1878, le ministère de l'Armée avait précisé qu'en dehors des distributions officielles de fournitures dont la périodicité était également espacée, le remplacement des ustensiles et vêtements usés serait à la charge du soldat. Le ministère avait également envisagé la suppression des primes pour garde de nuit, mais les avait rétablies le 10 août. Il est vrai que la guerre civile avait coûté une fortune à l'Etat japonais – 45 millions de yen – et le gouvernement avait été contraint d'emprunter et de procéder à des coupes budgétaires importantes dans l'Armée. En décembre 1877, le gouvernement avait ordonné une réduction de 20% des dépenses des administrations centrales. En conséquence, le 22 mai 1878, le gouvernement, contre l'avis du général Yamada Akiyoshi (1844-1892), directeur du 5^{ème} bureau du ministère de l'Armée en charge des questions budgétaires, qui estimait la mesure dangereuse, avait décrété une réduction des soldes, mais très inégalement répartie, même si elle épargnait l'infanterie de base : les officiers du grade de colonel voyaient leur solde diminuée de 1/50^{ème}, les sous-officiers voyaient la leur rabotée de 1/10^{ème} à 1/20^{ème}. La Garde n'avait pas été épargnée : ainsi la solde journalière d'un artilleur de la Garde de 2^{ème} classe était passée de 7,7 sen à 6,2 sen, soit une réduction de 20%. Celle d'un fantassin de la Garde de 5,5 sen à 5 sen, soit une réduction de 10%. Celle d'un artilleur de la région militaire de Tôkyô avait baissé plus faiblement, de 5 sen à 4,9 sen⁴. La Garde avait ainsi l'impression d'être davantage sollicitée que les autres composantes de l'Armée. Autre sujet d'insatisfaction : les récompenses distribuées à la suite de la victoire sur les insurgés de Satsuma. Yamagata Aritomo (1838-1922), le père fondateur des armées impériales, et dont les émoluments dépassaient les 1400 yen mensuels, y était au départ hostile : les compensations pour les soldats blessés ou tués au combat étaient certes normales, mais récompenser les soldats pour avoir fait leur devoir envers la nation lui apparaissait contraire à l'esprit même de la conscription, une concession aux habitudes féodale. Ce

³ Konoe hôtai bôdô shimatsu, kôkyôsho kankôkai-hen, *Konoe hôtai bôdô shimatsu, kôkyôsho. Takebashi jiken. Nihon guntai shijô saidai no heishi no hanran*, Les circonstances de l'insurrection de l'artillerie de la Garde impériale. Dépositions. L'incident de Takebashi. La révolte de soldats la plus importante de l'histoire militaire japonaise, Tôkyô, Tsukubanesha, 2017.

⁴ D'après, *Rikugun kyûyo gaisoku*, tableau général des traitements de l'Armée de terre, année 1878.

qui ne l'avait nullement dissuadé d'accepter, en novembre 1877, décorations et pension à vie. La Garde impériale, et notamment ses artilleurs, s'était particulièrement distinguée durant la dernière guerre civile. Son comportement au feu et sa pugnacité avaient fait l'unanimité, même parmi les guerriers de Satsuma⁵. A partir de juillet 1878, la presse officielle du *Dajōkan*⁶ commença à rendre compte régulièrement des récompenses offertes aux officiers supérieurs et généraux pour leur participation à la guerre civile et à la victoire, sous forme de promotions, de pensions ou de pécule. Rien pour les sous-officiers et les hommes du rang. Ce manque de reconnaissance se mua en rancœur, et c'est dans ces circonstances que l'idée d'en appeler directement à l'empereur germa au sein de l'artillerie de la Garde, certaine que le fait de disposer de canons ferait impression sur les autorités. Y a-t-il eu une volonté politique d'exclure les sous-officiers et les hommes du rang des récompenses ? Les historiens japonais sont divisés sur la question. Pour les uns, il n'y a pas eu exclusion car ces récompenses sont intervenues en novembre 1879. Pour des raisons de calendrier et pour ménager les susceptibilités locales, le gouvernement aurait fait le choix d'étaler dans le temps les récompenses, de commencer par les officiers et par la province, mais cette démarche n'avait jamais été expliquée : un « manque de communication » gros de malentendus⁷. Pour d'autres, le ministère de l'Armée avait établi dans les préfectures militaires des comités de sélection pour statuer sur les mérites militaires des soldats, or les critères de récompense retenus en juillet 1878 excluaient de fait la plupart des sous-officiers et des simples soldats⁸.

Des motivations politiques ?

Il ne fait pas aucun doute que certains conjurés étaient conscients de la nécessité de dépasser le cas de la Garde impériale, pour mettre en perspective leurs revendications et leurs modes d'actions par rapport à d'autres formes de protestations. Ils étaient sensibles au désarroi des familles qui avaient perdu l'un des leurs durant la guerre civile. Ils étaient au courant des émeutes paysannes et des ouvriers dans les mines de Kyūshū. Ils étaient indignés par l'injustice du système de conscription qui faisait peser, avec la bénédiction des pouvoirs publics, le service militaire sur les plus pauvres. Ils avaient vaguement l'idée que la conscription impliquait, sinon un contrat, du moins un engagement mutuel entre gouvernants et gouvernés : le soldat risquait sa vie au service du pays avec pour contrepartie la « considération » due aux sujets qui n'avaient pas démérité. Ils avaient donc l'impression d'avoir été floués par le gouvernement. Mais si le ressentiment peut être un moteur pour l'action, il ne constitue pas un projet politique. Les rebelles ont-ils eu des liens avec le Mouvement pour la liberté et les droits du peuple, *Jiyū minken undō*,

⁵ *Tōkyō nichinichi shinbun*, 29 mars 1877 ; *Yūbin hōchi shinbun*, 11 avril 1877. Le premier régiment d'infanterie de la Garde qui comptait 1400 hommes avait perdu au combat 350 tués et 576 blessés. On y dénombrait également 25 officiers et 66 sous-officiers tués. L'étendue des pertes essuyées avait développé chez les soldats de la Garde une mentalité de « survivants » et une forte attente en matière de reconnaissance pour les sacrifices consentis.

⁶ Forme transitoire de système politique mise en place entre 1868 et 1885 et qui s'inspirait de la première expérience de centralisation politico-administrative conduite à partir du VIII^{ème} siècle sur le modèle chinois.

⁷ Matsushita Yoshio, *Nihon rikukaigun sōdō-shi*, histoire des révoltes de l'Armée et de la Marine, Tōkyō, Tsuchiya shoten, 1973, pp. 101 et s.

⁸ Miyachi Masato, « Takebashi jiken no rekishiteki ichi », le positionnement historique de l'incident de Takebashi, *Kiron*, 2013, n°21, p. 95.

d'opposition à l'oligarchie de Meiji ?⁹ Dans le jugement du tribunal militaire de Tôkyô, on trouve, parmi les causes identifiées de la rébellion, « les discussions autour de la conscription et abordant les thèses des droits du peuple, *minken* ». Une façon d'indiquer que l'insurrection n'était pas motivée seulement par des raisons corporatistes, mais aussi politiques. Selon le tribunal, il y avait bien eu une intention de renverser le gouvernement, mais « le complot s'était terminé en émeute en raison de la légèreté, de l'inconséquence et de l'imprévision des soldats »¹⁰.

De façon générale, même s'il était interdit aux soldats de participer à des réunions publiques et si les règlements de discipline militaire avaient tendance à se durcir, il était difficile aux forces armées de se tenir totalement à l'écart des soubresauts divers qui agitaient alors la société japonaise. Et le gouvernement était favorable à ce que les soldats aient la possibilité d'élever leur niveau d'instruction, de constituer à cet effet des « groupes d'études », *benkyôkai*. Autant de sas à des idées potentiellement « subversives » dont il redoutait pourtant la pénétration. De plus, en dehors des heures de service, les hommes de la Garde avaient quartier libre. Les samedis après-midi et les dimanches, il leur était possible de loger en dehors des cantonnements. Le ministère de l'Armée émit même une instruction selon laquelle, à partir du 24 juillet, durant les cinq semaines de forte chaleur de l'été japonais, les soldats de la Garde, auraient désormais quartier libre l'après-midi et pourraient sortir des cantonnements sur autorisation ministérielle. En d'autres termes, la vie de caserne offrait des plages de liberté permettant aux soldats de discuter, de se rassembler. Voire, éventuellement, de comploter... Il est ainsi fascinant de constater que l'insurrection a pu être préparée et organisée à partir des facilités – relatives – qu'offrait la vie de caserne. Fallait-il aller plus loin et incriminer des motivations politiques comme le jugement précité en fait état ? Certes, on trouve dans la déposition du sous-lieutenant Uchiyama Sadago, versé dans l'histoire de la France, la mention d'un de ces groupes d'études qu'il avait animé, et dans lequel il avait distingué la « révolution », *kakumei*, légitime, dès lors que liée à une entreprise de rénovation politique, et à condition qu'elle soit autorisée par la hiérarchie militaire, d'une simple révolte ou jacquerie paysanne n'ayant d'autre but que de renverser le gouvernement. Une autre fait état d'une lettre d'un camarade envoyé à sa famille dans laquelle il indique en substance que le peuple de l'empire du Japon souffre d'un gouvernement oppresseur, qu'il veut protéger l'empereur en tuant les mauvais conseillers et ainsi revenir à un gouvernement juste¹¹. Les mutins n'ont cependant pas laissé d'écrit expliquant leur geste. Comme preuve de leur soutien, ils auraient signé de leur sang une sorte de lettre d'engagement, *keppanjô*, mais qui n'a jamais été retrouvée. D'après leurs dépositions, il semble qu'ils aient été divisés sur la légitimation de l'opération : comment s'assurer du concours d'autres troupes et des sous-officiers ? Fallait-il prévoir une direction au soulèvement ? Devait-on s'en tenir à des revendications catégorielles et/ou incriminer le pouvoir en place ? Il est vrai que depuis 1874, date de la naissance du Mouvement, une très grande effervescence politique régnait au Japon, autour de la forme de gouvernement, du régime constitutionnel, de la critique du monopole du pouvoir par les clans de Chôshû

⁹ Pour une présentation de ce Mouvement, Pierre-François Souyri, *Moderne sans être occidental. Aux origines du Japon d'aujourd'hui*, Paris, Gallimard, 2016, en particulier le chapitre 2.

¹⁰ Cité par Tobe Ryôichi, *Gyakusetsu no guntai*, le paradoxe des forces armées, Tôkyô, Chûô kôronsha, 2012, p. 66.

¹¹ Konoe hôtai bôdô shimatsu, kôkyôsho kankôkai-hen, *op.cit.*, p. 240.

et de Satsuma, de l'impôt foncier, de la conscription et de la mise en place d'une assemblée représentative, et que certains militaires aient pu être séduits par cette cause¹². Il n'est donc pas absurde de penser que la Garde ait pu avoir été exposée à ces influences « délétères ». Les 161 condamnés dont on a pu reconstituer l'identité sont certes originaires, pour la plupart, de régions gagnées par les manifestations contre la conscription et l'impôt foncier. Mais, en l'état actuel de la documentation disponible, les motivations avancées par les mutins sont d'abord financières et liées à la dégradation des conditions de vie dans les casernes.

Le déroulement des événements

Si les faits sont globalement établis, il convient cependant de souligner qu'il existe des différences d'appréciation entre les dépositions des conjurés au procès et les relations dans la presse japonaise distillées sur la base d'informations officielles. Il est néanmoins possible de reconstituer, globalement, les événements de la façon suivante. C'est à partir du début juillet que des éléments de l'artillerie de la Garde commencent à envisager une action de protestation concertée avec leurs camarades de l'infanterie de la Garde et de la préfecture militaire de Tôkyô. Le 10 août, le ministre des Affaires Suprêmes ayant annoncé que la tournée de l'empereur dans les provinces du Nord était prévue pour le 30, le temps était désormais compté pour convaincre l'infanterie de la Garde, les soldats de l'artillerie de réserve de la préfecture militaire de Tôkyô, notamment les plus jeunes qui venaient d'être incorporés et qui, n'ayant pas participé à la guerre civile du sud-ouest, n'avaient pas les mêmes griefs que les vétérans, s'assurer le contrôle des armes et notamment des canons, prévoir un itinéraire, des signes de reconnaissance, un mot de passe, tout en gardant le secret de l'opération. Le 23 août, vers 23h30, le signal de la rébellion est donné par deux coups de canons qui avaient été décloués. Deux cents quinze éléments de l'artillerie de la Garde – soit la quasi-totalité de l'effectif – décident de passer à l'action. Ils tuent le major Utsunomiya Shigetoshi et le capitaine Fukazawa Michiki, l'officier de semaine, qui avaient tenté de s'interposer et, par précaution, fait clouter le système de mise à feu des canons et transférer une partie des munitions. L'écurie de la caserne est incendiée. Les rebelles s'efforcent alors de rallier à leur cause l'infanterie de la Garde. En vain : à la suite d'une échauffourée, deux militaires de l'infanterie de la Garde sont à leur tour tués et quatre autres sont blessés. Les pertes des insurgés se montent à six tués, et plus de soixante-dix rebelles sont soit maîtrisés, soit décident d'abandonner. Le gros de la troupe, harcelé par les militaires loyalistes, se rend vers la résidence impériale d'Akasaka en tirant avec eux un canon de campagne, provoquant des incendies sur leur chemin et la panique des habitants dont certains sont blessés. Des coups de feu visent la résidence du ministre des Finances Ôkuma Shigenobu (1838-1922), rendu responsable des coupes budgétaires. Par suite de nouvelles défections, ils ne sont plus que 94 à atteindre la résidence impériale d'Akasaka, protégée par des

¹² *Tôkyô nichinichi shinbun*, 27 juillet 1878. En juin 1877, en pleine guerre civile, l'association *Risshisha*, fer de lance du Mouvement pour la liberté et les droits du peuple, avait déposé en ce sens auprès de l'empereur un manifeste dénonçant le « despotisme » du gouvernement, et aussitôt rejeté pour « inconvenance ». Ce manifeste avait été alors largement diffusé. Sur l'influence du *Jiyû minken undô* dans les casernes, Ochiai Hiroshi, « Meiji zenki rikugun kashi to jiyû minken », les sous-officiers de l'Armée et les droits du peuple dans la première moitié de l'ère Meiji, *Jinbun gakuho*, 1994, n°74, pp. 37-65 ; Toyama Masakazu, *Minken benwaku*, argumentaire sur les droits du peuple, mars 1880, p. 62, <http://dl.ndl.go.jp/info:ndljp/pid/783724>. Consulté le 20 octobre 2017.

cordons de police, les cadets des écoles militaires et des troupes loyalistes, pour constater que les soldats de la préfecture militaire de Tôkyô ne sont pas au rendez-vous. Après un difficile face à face, l'un des meneurs, Ôkubo Chûhachi, comprenant que la partie est perdue, se suicide avec son arme de service. Les insurgés jettent alors leurs armes et sont aussitôt appréhendés. Il est alors 1h30 du matin. Tout est terminé vers 4 heures lorsque les derniers rebelles sont arrêtés. Durant la matinée du 24, le ministre de l'Armée rend compte à l'empereur des événements. Ce dernier dépêche des messagers auprès des troupes qui ont participé à la suppression de la rébellion pour les féliciter et le ministère de la Maison impériale octroie des compensations financières aux blessés et aux familles des militaires loyalistes tués¹³. Le ministère de l'Armée s'empresse aussi d'annoncer aux préfets dans les provinces, par un communiqué laconique, que la rébellion a été jugulée.

Du côté des pouvoirs publics, était-on au fait des états d'âme des troupes et de la Garde impériale ? A l'appui de cette thèse, une lettre non datée de Yamagata Aritomo rédigée au ministre de l'Intérieur Itô Hirobumi (1841-1909). Après avoir évoqué le mécontentement au sein de la Garde, il écrit : « si l'on n'entreprend pas maintenant des réformes, il est à craindre que l'objectif de maintien de la discipline militaire sera extrêmement difficile à atteindre ». Mais, pour certains historiens, cette lettre ne serait pas antérieure aux événements mais postérieure : elle ferait allusion aux récompenses et promotions intervenues en novembre 1879. Ce qui signifierait que le trouble à l'intérieur de la Garde aurait persisté *après* même la répression¹⁴. Toujours est-il que le 23 août au soir, vers 20 heures, Itô Hirobumi l'informe que des éléments de la Garde et de la Préfecture militaire veulent brûler le Palais et tuer les membres du gouvernement. Le complot est éventé. Mais Itô peine à joindre ses collègues. Ce n'est que plus tard dans la nuit que, passé le moment de stupéfaction, faute de pouvoir empêcher l'éclatement de la rébellion, des dispositions sont prises en urgence pour stopper les émeutiers aux abords du palais provisoire d'Akasaka et que la population est avertie par cinq coups de canons. Cependant, ces éléments factuels ne dissipent pas des zones d'ombre : sur quelles bases Itô avance-t-il que les rebelles veulent assassiner les membres du gouvernement et incendier le Palais ? Les autorités ont-elles délibérément laissé faire pour mieux réprimer ? Quel jeu a joué le major Okamoto Ryûnosuke (1852-1912) qui commandait le bataillon d'artillerie de réserve de la Préfecture militaire de Tôkyô ? Ce dernier avait manifesté de la sympathie à l'égard du projet de soulèvement, avant de se raviser. Dans la nuit du 23 au 24, il organise du côté d'Ôji une « marche » qui empêche le bataillon de faire sa jonction avec les émeutiers, et lui évite de participer à la répression. Arrêté pour ne pas avoir dénoncé les conjurés, il est provisoirement élargi à la suite d'une tentative de suicide qui passe pour un « accès de folie ». Condamné, le 5 avril 1879 à la radiation à vie et définitivement libéré, il continuera néanmoins à rendre des services à l'Armée en travaillant dans le renseignement. Inquiété au moment de l'assassinat de la reine Min

¹³ Pour le détail de ces gratifications, Asakura Haruhiko-hen, *Kindaishi shiryô*, documents d'histoire moderne, *Rikugunshô nisshi*, éphémérides du ministère de l'Armée, *dairokkân*, tome 6, Tôkyô, Tôkyôdô shuppan, 1988, année 1878 n°28.

¹⁴ Kumagai Teruhisa, *Nihongun no seishin kyôiku*, la formation psychologique de l'armée japonaise, Tôkyô, Kinseisha, 2012, pp. 55-56.

(1851-1895) de Corée en octobre 1895, les tribunaux japonais le relaxeront faute de preuves. Visiblement, l'ancien major bénéficiait de sérieux appuis...¹⁵

Les suites de l'incident

Si, en définitive, la crise avait été rapidement résolue, l'impact psychologique et politique fut important. Le gouvernement fut contraint d'adopter des mesures à court et moyen terme qui déterminèrent l'organisation, le fonctionnement et la nature même des forces armées jusqu'en 1945.

Reporter ou non la tournée impériale de l'empereur dans les provinces du Nord

Immédiatement après l'incident, le gouvernement avait été confronté à un premier dilemme : fallait-il différer la grande tournée impériale prévue à partir du 30 août dans les provinces du Nord ? Le ministre de la Droite Iwakura Tomomi (1825-1883) y était favorable : certes la rébellion avait été promptement matée, mais elle révélait un trouble profond dans les forces armées et il convenait d'abord de calmer les appréhensions de la population. Cependant, le ministre des Affaires Suprêmes et les Auditeurs qui composaient alors la majorité du Cabinet du *Dajōkan* étaient d'un autre avis : repousser la visite impériale aurait donné à l'événement une ampleur susceptible d'inquiéter la population et de saper l'autorité impériale. Un aveu de faiblesse. Or cette visite dans les provinces du Nord était politiquement importante car il s'agissait de « montrer » l'empereur à ses sujets, entouré des plus hauts dignitaires civils et militaires du pays, dans les régions septentrionales du Japon qui étaient restées fidèles aux Tokugawa lors de la guerre civile de 1868-1869 ayant suivi la chute du shōgunat. L'empereur Meiji avait fait savoir à l'un de ses proches conseillers, Sasaki Takayuki (1830-1910), qu'il ne souhaitait pas bouleverser l'agenda prévu¹⁶. Naturellement, des précautions devaient être prises pour parer à toute éventualité : la préfecture de police de Tôkyô fit remettre des armes et des munitions aux policiers de la capitale et la sécurité fut renforcée autour de la résidence impériale d'Akasaka et les résidences des Auditeurs. La presse se fit également l'écho de rumeurs selon lesquelles un petit nombre d'irréductibles pourraient tenter un coup au départ du cortège impérial. On rapporta également que des tirs avaient été entendus dans la caserne de Takebashi et que les auteurs des coups de feu avaient été arrêtés, que des commerçants du quartier de Jinbochō, inquiets de l'insécurité ambiante, cherchaient à s'installer ailleurs¹⁷. Les rumeurs franchissent les murs des prisons : le 30 juillet, l'entrepreneur Tsuna Takeuchi (1840-1922)¹⁸ note ainsi dans son journal : « 30 juillet. Pluie. Pas de visite. Départ de l'empereur pour le Nord. Cette nuit vers 23h, gros vacarme à l'extérieur ». A la date du 31, il écrit : « beau temps. Vacarme d'hier soir provoqué paraît-il par des soldats en cavale ». Le 24 septembre, autre rumeur :

¹⁵ Hashimoto Kiyoko, « Takebashi jiken no nazo, Okamoto Ryūnosuke no shūhen wo saguru », L'énigme de l'incident de Takebashi. Enquête autour d'Okamoto Ryūnosuke, *Kiron*, 2010, vol. 21, n°10, pp. 205 et s.

¹⁶ Sur l'ensemble de la question, Hoko Hirohi *Sasaki Takayuki nikki*, notes journalières de Sasaki Takayuki, Tôkyô, Tôkyô daigaku shuppankai, 1970-1979, vol. 8, pp. 170-171.

¹⁷ *Tôkyô Akebono shinbun*, 31 juillet 1878, *Yūbin Hōchi shinbun*, 1er septembre 1878 ; *Tôkyô nichinichi shinbun*, 5 septembre 1878.

¹⁸ Tsuna avait été emprisonné pour avoir vendu 800 fusils à la *Risshisha*, une association d'opposition qui avait frayed avec Saigō Takamori, le leader de la révolte de Satsuma.

l'infanterie de la Garde qui avait pourtant participé à la répression de la mutinerie, se soulèverait à son tour à l'occasion du premier anniversaire de la fin de la guerre civile. Le 25, la presse rapporte que l'artillerie de réserve de la préfecture militaire de Tôkyô qui n'avait pu se joindre aux rebelles est en proie à l'agitation, provoquant un début de panique chez les habitants des quartiers d'Ichigaya et de Yotsuya. L'incident de Takebashi ne fut pas isolé mais toucha aussi les autres préfectures militaires : à Ôsaka, dans le 4ème bataillon d'artillerie de la préfecture, on signale que des sous-officiers protestant contre les réductions de solde avaient démissionné, que des soldats avaient déserté, que des officiers avaient surpris des conciliabules entre soldats se plaignant des changements intervenus dans les modalités de distribution des fournitures militaires et de la diminution de leurs soldes. Des mouvements similaires touchent les garnisons de Kumamoto et d'Utsunomiya. En bref, la fin de la mutinerie dans la capitale n'avait pas totalement dissipé le malaise. Dans une lettre à Itô Hirobumi, Inoue Kaoru (1836-1915), Auditeur et ministre des Travaux publics, se plaint d'ailleurs de la persistance de ses rumeurs qu'il met sur le compte d'une justice lente et complaisante, trop préoccupée d'établir les motivations des rebelles qui auraient dû être châtiés sur le champ¹⁹.

Le châtement des coupables

Les interrogatoires débutèrent dès le 24 à partir de 20h, menés par le tribunal militaire présidé par Kurokawa Michinori (1843-1903), ancien chef d'état-major de la deuxième brigade spéciale pendant la guerre civile du sud-ouest. Mais comme il fallait interroger plusieurs centaines de suspects, les interrogatoires se poursuivirent à un rythme accéléré dans sept endroits différents. Le 13 octobre, puis le 5 avril 1879, après un procès tenu à huit clos, et sans appel possible, le verdict tomba : 55 condamnations à mort, 118 à dix ans d'exil intérieur, 70 entre un et trois ans de travaux forcés avec déportation, 18 aux travaux forcés simples, 54 à la bastonnade, 34 à l'emprisonnement. Les condamnations prononcées le 13 octobre sont avalisées le 14 par le ministre des Affaires Suprêmes, proclamées le lendemain et aussitôt exécutées. Au total 394 militaires seront sanctionnés, dont 13 officiers et 46 sous-officiers pour négligence. Treize détenus décédèrent en prison. La justice avait été particulièrement lourde. Et rapide : il avait fallu près de deux ans pour condamner à la peine capitale les trois leaders des révoltes paysannes qui avaient secoué les districts de Jôjû et de Naka du département d'Ibaraki en novembre 1876. A peine deux mois pour prononcer une sentence capitale à l'encontre de plusieurs dizaines de conjurés. De même, il n'y avait eu que 22 exécutions capitales à la suite de la guerre civile du sud-ouest qui avait fait 6023 morts dans les rangs des forces gouvernementales. Comment expliquer la célérité et la sévérité de la justice ? Il y a d'abord une échéance : les pouvoirs publics souhaitaient en finir avant la fin de la tournée impériale dans les provinces du Nord. Ensuite, il était difficilement envisageable que la révolte de la Garde impériale, en charge de la protection des résidences impériales et de l'empereur, puisse rester impunie. Par ailleurs, les autorités s'estimaient en 1878 particulièrement vulnérables, au moins pour trois raisons. : la Garde impériale avait été, historiquement, la

¹⁹ Sawachi Hisae, *Hi ha waga kyûchû ni ari. Wasurerareta konoe heishi no hanran Takebashi jiken*, Le feu brûle dans notre poitrine, la révolte oubliée de soldats de la Garde impériale. L'incident de Takebashi, Tôkyô, Iwanami shoten, 2010, pp. 333-334.

première troupe rattachée directement au gouvernement central. A ce titre, elle jouissait d'un degré de confiance plus élevé que les soldats des préfectures militaires, dont certaines avaient déjà connu des révoltes comme à Kyûshû, dans le sud du pays, en décembre 1873. Qu'elle se rebelle, et, au sommet de l'Etat, on ne pouvait se déprendre d'un sentiment de trahison. Ensuite, l'incident de Takebashi était d'un autre nature que les révoltes auxquelles le gouvernement avait dû faire face jusqu'à présent : il s'agissait alors de réprimer des forces subversives à l'extérieur du gouvernement. Mais la révolte de la Garde impériale démontrait que l'insurrection pouvait se loger à l'intérieur même de l'appareil militaire le plus proche du pouvoir. Enfin, il ne faut pas sous-estimer l'impact de l'assassinat d'Okubô Toshimichi (1830-1878), l'homme fort du régime, le 14 mai 1878, sur le trajet qui devait le mener à la résidence impériale d'Akasaka, par des guerriers de Satsuma qui avaient voulu venger par ce geste le suicide sur le champ de bataille de Saigô Takamori, le leader de la révolte des *samurai* de Satsuma, mais aussi, selon le texte de revendication, dénoncer « le mépris du principe de délibération publique, l'oppression des droits du peuple ayant conduit à la confiscation du pouvoir ». Cet assassinat, que l'opinion publique avait accueilli avec une froideur qui aurait dû alerter les autorités, avait déstabilisé les élites politiques qui étaient régulièrement la cible des critiques, souvent violentes, de l'opposition à l'oligarchie, et devaient faire face à la multiplication des révoltes armées²⁰. Sévir était non seulement faire preuve d'autorité, mais aussi tuer dans l'œuf l'éventualité d'une convergence des luttes de paysans et de guerriers qui aurait menacé le régime²¹. La presse japonaise, sous surveillance, condamna fermement la sédition. Seul un éditorial du *Chôya shinbun*, sans pour autant excuser l'action des soldats, se montra relativement compréhensif à l'égard de leurs motivations²².

Le châtement des mutins ne changea rien au calendrier des récompenses qui se poursuivirent jusqu'en décembre 1878. En mars 1879, l'empereur fit un geste remarqué en direction de la Garde : il assista à la cérémonie de libération des obligations militaires du premier contingent de la Garde impériale et il offrit à chacun des démobilisés un cadeau en argent de 2,50 yen. Un précédent qui fut par la suite scrupuleusement observé.

Le renforcement de la discipline militaire et du contrôle des forces armées

A ce titre, le gouvernement prit deux catégories de mesures. La première concerne la sécurité du palais et des résidences impériales. En janvier 1881, le gouvernement installa au sein du ministère de la Maison impériale un « service des Portes » qui sera transformé en 1886, en « Police du palais impérial », *Kôkyo keisatsusho*. La création de ce service de police spécialisé visait à renforcer la sécurité de la résidence impériale, en particulier de ses accès, mettant fin ainsi au monopole de la Garde impériale dont on se méfiait. Ce service était privé de tout pouvoir de police administratif ou judiciaire, mais présentait également l'avantage d'offrir plus de stabilité que la Garde soumise, du fait de la conscription, à une rotation des effectifs plus importante. Sa base de recrutement fut initialement la région de Totsukawa (département de Nara), historiquement particulièrement fidèle à la Cour impériale et jugée politiquement plus « sûre ». La

²⁰ Makihara Norio, *Minken to kenpô*, les droits du peuple et la Constitution, Tôkyô, Iwanami shoten, 2006, p. 2.

²¹ Sur ces différents points, Tobe Ryôichi, *op.cit.*, p. 4.

²² *Chôya shinbun*, 29 août 1878.

seconde concerne la mise en place d'une police militaire, *kenpeitai* créée le 14 janvier 1881 dont les premiers statuts ont été publiés en mars de la même année, avec pour mission de traquer les crimes et délits commis au sein de l'Armée. Une initiative accueillie favorablement par l'opinion, souvent lassée et victime de l'inconduite et des écarts de certains soldats. On était alors très loin de la réputation « gestapiste » qui stigmatisera définitivement cette institution. Mais surtout, pour le gouvernement, la révolte de la Garde était le symptôme de la crise identitaire d'une institution militaire déboussolée par la conscription et une modernisation au forceps de la société japonaise. Le 12 octobre 1878, soit trois jours avant le communiqué du verdict du tribunal militaire, Yamagata Aritomo diffusa auprès des troupes ses « Avertissements aux soldats », *gunjin kunkai*. Un catalogue de préceptes moraux qui doivent inspirer non seulement le comportement du soldat à l'égard de l'empereur, de ses supérieurs, de la police et de la population, mais aussi forger la psychologie du soldat à travers les vertus de loyauté, de courage et d'obéissance. Outre que ce document réhabilite les valeurs de la classe des guerriers vilipendée lors de l'imposition de la conscription, c'est le passage consacré à l'obéissance qui attire le plus l'attention : la soumission aux ordres, même déraisonnables, est absolue, sauf à objecter, après leur exécution, et uniquement dans les formes appropriées. Surtout, l'obéissance est liée à la neutralité politique du soldat : « mettre en cause le bien-fondé de la politique conduite par le gouvernement impérial, discuter en privé des questions constitutionnelles, critiquer les réglementations et proclamations des ministères sont des comportements contraires aux obligations du soldat ». Ceux qui s'y livrent incitent les autres à les imiter et sapent l'autorité hiérarchique. Il met en garde contre la tentation de « discuter de tout sur tout », de céder « à la propension à soutenir *la thèse des droits du peuple* sous prétexte de déplorer l'état actuel des choses » et appelle à un strict contrôle de la liberté d'expression des militaires²³. Il faut croire que ces « Avertissements » n'ont pas été suffisants puisque, en janvier 1882, l'« Admonition impériale aux soldats », promulguée cette fois sous le sceau de l'empereur, reprendra et développera ces propos, en insistant sur les liens indéfectibles entre l'institution impériale et les forces armées. En décembre 1878, la création d'un état-major général distinct du ministère de l'Armée va amorcer le processus d'indépendance du commandement suprême des Armées. Bien que cette réforme capitale ne soit pas directement liée à l'incident de Takebashi, il ne fait aucun doute que ce dernier a fourni l'occasion de faire passer une réforme longtemps souhaitée au sein de l'Armée, et dont le but était de protéger l'institution militaire de l'influence des politiques en la rattachant directement au monarque. En somme, l'incident de Takebashi sert de détonateur, si l'on peut dire, au processus de transformation d'une armée « nationale », calquée sur le modèle français, en armée « impériale » modelée sur l'exemple allemand. Enfin, en décembre 1881 les codes de justice militaire de l'Armée et de la Marine furent modifiés pour punir de la peine capitale la rébellion et la désobéissance aux ordres devant l'ennemi.

Conclusion

En février 1889, à l'occasion de la promulgation de la Constitution les mutins emprisonnés furent amnistiés et libérés. Mais contrairement à ce qu'avaient pu croire les

²³ Meiji bunka kenkyūkai-hen, *Meiji bunka zenshū, shakai-hen* ge, compendium de la culture de Meiji, partie sur la société 2, Tôkyô, Nihon hyôronsha, 1930, vol. 23, pp. 97 et s.

familles, les soldats exécutés n'ont jamais figuré sur les listes des militaires honorés au sanctuaire *Yasukuni* : même amnistiés, ils restaient des rebelles... Quel jugement porter sur cette révolte ? On a parfois hasardé la comparaison avec le mouvement décembriste du 14 décembre 1825 à Saint Pétersbourg²⁴. Il est vrai que la tentative de coup d'Etat en Russie, également mal organisée, avait été féroce réprimée en un jour. Mais la comparaison s'arrête là : les jeunes officiers décembristes de la Garde tsariste provenaient de l'aristocratie et voulaient imposer un régime constitutionnel ; les conjurés japonais étaient issus des classes populaires mais n'avaient pas de revendication politique précise. En revanche, appeler directement à l'autorité supérieure, l'empereur dans le cas d'espèce, court-circuiter les hiérarchies intermédiaires, étaient des procédés de contestation connus sous la féodalité, mais risqués, surtout s'ils étaient interprétés comme une tentative de sédition et accompagnés de violence²⁵. En ce sens, les rebelles, comme d'ailleurs les décembristes, n'avaient guère de chance d'être entendus. Le capitaine Andô Teruzô (1905-1936), lui aussi fusillé pour sa participation à la révolte du 26 février 1936, jugeait que l'échec du coup d'Etat aurait sur l'Armée un impact bien supérieur à l'incident de Takebashi. Il se trompait sur ce point, mais il est intéressant de noter que, dans les années 1930, les leaders des jeunes officiers de la faction de la Voie impériale qui complotaient contre le gouvernement avaient en tête le précédent de 1878 : même aspiration à l'action directe ; même volonté d'en appeler à l'autorité impériale, même ressentiment à l'égard du pouvoir établi ; même absence de projet politique post-insurrectionnel. Mais, à la différence de l'incident de Takebashi, il n'y avait pas eu d'échange de coups de feu entre les rebelles et les troupes loyalistes. Et surtout les jeunes officiers putschistes de la faction de la Voie impériale avaient bénéficié de complaisances dans l'appareil d'Etat. A l'autre bout de l'échiquier politique, l'essayiste et intellectuel communiste Ishidô Kiyotomo (1904-2001) avait vu dans l'incident de Takebashi « le premier bourgeon annonçant le printemps de la démocratie » au Japon²⁶. Il était tentant, à gauche, de présenter les émeutiers comme les victimes de classe d'un Etat répressif et exploiteur de la misère paysanne. Encore aujourd'hui, toute la lumière n'a pas été faite sur la révolte de la Garde, dont la majorité des protagonistes sont restés anonymes, et sur laquelle les manuels scolaires restent discrets. En 1977, les familles descendantes des insurgés ont créé une association, autant pour favoriser la recherche historique que pour restituer à ces jeunes un visage et une identité. En 1987, une plaque commémorative a été inaugurée dans le cimetière d'Aoyama, rappelant le souvenir de ces soldats perdus. Ironie de l'histoire, leur tombe jouxte celle de Nogi Marusuke (1849-1912), ce général qui se suicida au décès de l'empereur Meiji pour suivre son maître dans la mort, et qui fit partie du panel de juges militaires qui les avaient condamnés...

²⁴ Herbert H. Norman, *Soldier and Peasant in Japan: the Origins of Conscription*, New York, International Secretariat, Institute of Pacific Relations, 1943, p. 56 note 78.

²⁵ La Garde avait été passée en revue par le souverain les 15 et 22 août, soit la veille même du soulèvement. Pour les soldats de la Garde, habitués à un contact direct avec l'empereur à travers les fréquentes revues et manœuvres, cet appel au chef de l'Etat n'avait rien d'incongru.

²⁶ Sawachi, *op.cit.*, p.377.